

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FUCHS LUBRIFIANT FRANCE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les ventes réalisées par la société FUCHS LUBRIFIANT France (ci-après le « Vendeur » ou la « Société »), société anonyme au capital de 12.032.287,50 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 144 355, dont le siège social est situé 1 rue Lavoisier – BP 209 – 92002 Nanterre Cedex, représentée par son représentant légal.

La Société fabrique et commercialise des lubrifiants ainsi que divers produits chimiques destinés aux machines, outillages et personnels industriels.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes des produits commercialisés par FUCHS LUBRIFIANT France, qu'elles soient directes, réalisées via des distributeurs ou à distance par le biais du site internet de la Société (ci-après le « Site »), à destination exclusive de Clients professionnels.

LA COMMANDE

1. Toute commande passée auprès du Vendeur entraîne l'adhésion pleine et entière de l'Acheteur aux présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande.

Les présentes CGV expriment l'intégralité des engagements liant FUCHS LUBRIFIANT France et l'Acheteur, et prévalent sur tout accord, engagement, communication écrite ou orale antérieur ou postérieur, relatif à la vente des produits.

Toute condition particulière ou contradictoire stipulée par l'Acheteur sera réputée inopposable à l'égard du Vendeur sauf accord exprès, préalable et écrite de ce dernier. Si le Vendeur décide ponctuellement de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV, cette décision ne pourra être interprétée comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande anormale, frauduleuse, ou dont il estime le motif légitime (par exemple en cas de litige relatif au paiement d'une commande antérieure).

Toute commande doit être formalisée par un bon de commande mentionnant a minima :

- le code produit et sa description,
- la quantité (en litres pour les livraisons en vrac par citerne, ou en unités pour les produits conditionnés),
- les informations relatives au compte donneur d'ordre et au compte réceptionnaire (si différents),
- la date de livraison souhaitée,
- et le tarif attendu.

Le montant minimum de commande est fixé à 110 € HT.

Chaque commande fait l'objet d'un accusé de réception écrit de la part de FUCHS LUBRIFIANT France, précisant notamment les conditions de livraison et le tarif applicable. À défaut, la commande n'est pas considérée comme acceptée.

La commande devient ferme et définitive 48 heures après l'envoi de l'accusé de réception par le Vendeur. Passé ce délai, aucune modification ou annulation ne sera prise en compte et le règlement intégral du prix sera exigible.

Toute demande de modification du lieu de livraison par rapport à celui initialement mentionné mentionné sur le bon de commande, ainsi que toute erreur ou omission dans la saisie des informations de livraison nécessitant une rectification ultérieure, entraînera l'application de frais administratifs d'un montant forfaitaire de 150 euros. Ces modifications devront être communiquées au plus tard 48 heures avant la date de livraison confirmée dans l'accusé de réception. Passé ce délai, aucune modification ne sera acceptée.

Conformément aux articles 1125 et 1127-1 du Code Civil, le CLIENT peut consulter à tout moment les CGV en vigueur sur le site de la Société à l'adresse suivante : <https://www.fuchs.com/fr/fr/entreprise/politiques-et-approbations/termes-conditions-et-politiques/>.

Le Client reconnaît avoir reçu, préalablement à sa commande, l'ensemble des informations nécessaires concernant les produits, notamment par la remise des fiches techniques par FUCHS LUBRIFIANT France. Aucune réclamation ne pourra donc être fondée sur un défaut d'information préalable.

Pour les ventes à distance, la commande s'effectue selon la procédure suivante :

- Le CLIENT se connecte à son compte et renseigne les coordonnées nécessaires à la livraison. La commande ne peut être enregistrée sur le site que si le CLIENT s'est clairement identifié par l'entrée de son adresse électronique et un mot de passe défini préalablement.
- Le CLIENT sélectionne le ou les produits et les ajoute au panier d'achat en cliquant une fois sur « ajouter au panier ».
- Pour poursuivre ses achats ou passer commande, le CLIENT devra cliquer sur le bouton correspondant « continuer mes achats » ou « commander ».
- Lorsque les achats sont terminés, le CLIENT doit cliquer sur le bouton « commander » qui le redirigera vers la page « finaliser ma commande ». Le CLIENT aura encore la possibilité à ce stade de modifier sa commande.
- Sur la page « finaliser ma commande », le CLIENT doit déclarer avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV) et les avoir acceptées et reconnaître avoir eu une information claire et précise du vendeur lui permettant d'utiliser les produits sélectionnés.
- Si le CLIENT ne souhaite pas faire de modifications sur sa commande et/ou coordonnées, il doit confirmer sa commande en cliquant sur « Passer la commande ». Cette seconde acceptation vaudra conclusion du contrat.
- Un email de confirmation de commande sera envoyé au CLIENT suivi d'un Accusé de Réception de Commande (AR)

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

2. FUCHS LUBRIFIANT France peut, à tout moment, adapter ou modifier son assortiment de produits en fonction notamment des contraintes de production ou d'approvisionnement.

Toute commande implique l'acceptation par le CLIENT des prix et caractéristiques des produits disponibles au moment de l'achat.

Dans le cadre des ventes à distance, les commandes ne sont honorées que dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, FUCHS LUBRIFIANT France en informera le Client dans les meilleurs délais. La commande sera automatiquement annulée pour les produits concernés et le Client remboursé du montant correspondant.

LE PRIX

3. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de confirmation de commande, telle que mentionnée dans l'accusé de réception. Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT), emballage compris.

Les livraisons sont franco à partir de :

- 290 € HT pour les aérosols,
- 620 € HT pour les autres produits.

En dessous de ces seuils, des frais de transport forfaitaires de 52 € HT s'appliquent.

La gratuité du transport ne s'applique pas dans les cas suivants :

- livraisons hors France métropolitaine,
- livraisons express,
- livraisons sur un site non mentionné dans le bon de commande.

Le prix est payable en une seule fois et dans son intégralité. Des frais de gestion supplémentaires peuvent être facturés, notamment dans les cas prévus à l'article 1 des présentes CGV.

DELAI ET LIVRAISON

4.1. Sauf stipulation contraire, et hors cas particuliers (livraisons express, montants inférieurs aux seuils fixés à l'article 3, ou livraison sur un site non prévu), les produits sont expédiés franco de port.

4.2. La date de livraison est indiquée dans l'accusé de réception de commande.

Un retard éventuel ne saurait justifier l'annulation de la commande, le refus de la marchandise, ni donner lieu à indemnisation, pénalités ou dommages-intérêts.

4.3. Les poids et mesures relevés au départ font foi jusqu'à preuve du contraire fournie par l'Acheteur.

TRANSFERT DE RISQUES

5. Le transfert des risques de perte ou de détérioration des produits intervient dès la prise de possession physique des marchandises par l'Acheteur ou par un tiers désigné par lui (autre que le transporteur).

Lorsque le transport est assuré par un transporteur choisi par l'Acheteur, le transfert des risques a lieu dès la remise des produits audit transporteur.

RESERVES ET RECLAMATIONS

6.1. À la réception, l'Acheteur (ou le destinataire) doit vérifier immédiatement la conformité et l'intégrité des produits.

6.2. Toute anomalie doit être mentionnée sur le bordereau de transport, daté et signé, et confirmée au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception ou acte extrajudiciaire dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises, conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce.

6.3. Sans préjudice de ces démarches vis-à-vis du transporteur, les réclamations pour vices apparents ou défauts de conformité doivent être adressées par écrit au siège de FUCHS LUBRIFIANT France dans un délai maximum de huit jours à compter de la réception. Passé ce délai, le client ne pourra se prévaloir de défauts apparents de conformité.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

7. Le transfert de propriété des marchandises vendues n'interviendra qu'après paiement intégral du prix, en principal, frais et intérêts, et ce quelle que soit la date de livraison à l'échéance stipulée. Les chèques, virements, billets à ordre ou lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à parfait encaissement du prix, la clause de réserve de propriété conserve son plein effet et les marchandises restent la propriété exclusive du Vendeur.

Les reports d'échéance éventuellement accordés à l'Acheteur seront obligatoirement assortis de la même réserve de propriété, à laquelle l'Acheteur s'engage par avance. En cas de non-paiement, et sous réserve des dispositions de l'article relatif aux modalités de paiement et sanctions, le Vendeur pourra revendiquer la restitution des marchandises impayées aux frais et risques de l'Acheteur.

ECO-CONTRIBUTION

8. Conformément à la réglementation applicable et aux dispositions de la loi AGECE (articles L.541-10 et suivants du Code de l'environnement), le Vendeur applique une éco-contribution destinée à financer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets issus des lubrifiants mis sur le marché, dans le cadre de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP).

Cette éco-contribution est déterminée pour chaque produit concerné selon un barème annuel établi par l'éco-organisme agréé CYCLEVIA, consultable à l'adresse suivante : www.cyclevia.com.

Elle est intégrée au prix de vente, soumise à TVA, et ne peut faire l'objet d'aucune remise, ristourne ou modulation commerciale. Elle n'entre pas dans l'assiette servant de base au calcul des commissions ou rémunérations de prestations éventuelles. Elle est intégralement répercutée à l'Acheteur et figure distinctement sur les documents commerciaux.

SURCHARGE

9. En raison de l'évolution des coûts de l'énergie et des coûts de fourniture des produits, le Vendeur se réserve la possibilité d'appliquer une surcharge énergie, calculée en €/kg, sur l'ensemble de sa gamme et pour toute livraison. Cette surcharge est révisable et évolue en fonction des fluctuations des coûts de l'énergie.

RESPONSABILITE – CAS DE FORCE MAJEURE

10. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat résultant du fait de l'Acheteur, du fait insurmontable et imprévisible d'un tiers, ou d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : guerres, émeutes, incendies, accidents, événements climatiques exceptionnels, impossibilité d'approvisionnement affectant le Vendeur, ses fournisseurs, transporteurs ou sous-traitants, incidents graves d'exploitation, restrictions gouvernementales ou légales.

Le Vendeur notifiera l'Acheteur de la survenance d'un tel événement dans les meilleurs délais.

- Si l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations est suspendue, sauf si le retard justifie la résolution du contrat,
- Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations sans qu'aucune indemnité, dommages-intérêts, pénalités ou frais en rapport avec la survenance d'un tel cas de force majeure ne puisse lui être réclamé à ce titre.

La force majeure n'affecte pas l'exigibilité des factures échues, correspondant aux livraisons déjà effectuées.

RETOURS

11.1. Retours liés à un litige

Tout retour consécutif à un litige postérieur à la livraison (non-conformité, défaut, erreur de livraison, etc.) doit faire l'objet d'une demande écrite et dûment motivée adressée au Service Client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la livraison. Aucun retour ne sera accepté passé ce délai et sans accord préalable et formel du Vendeur.

11.2. Reprises hors litige

Toute demande de reprise de marchandises pour des raisons étrangères à un litige de conformité (surstock, convenance, etc.) doit être soumise à l'accord écrit et préalable du Vendeur.

À défaut d'accord, les produits retournés ne donneront lieu à aucun remboursement. Les frais de transport liés à une reprise acceptée seront intégralement refacturés au Client.

FACTURATION

12.1. Modalités

Les factures sont établies sur la base des tarifs en vigueur à la date de la confirmation de commande et émises lors de la livraison ou de l'exécution de la prestation. Les prix s'entendent hors taxes ; les taxes applicables étant facturées en sus selon la réglementation en vigueur. Les factures sont transmises par voie électronique ou postale, selon les modalités convenues.

Toute réclamation doit être formulée par écrit au Vendeur dans un délai de huit (8) jours calendaires à compter de la réception. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée sans réserve.

12.2. Contestations

Toute contestation doit être accompagnée des éléments objectifs de nature à justifier sa réclamation. Elle n'exonère pas le Client de son obligation de payer l'intégralité de la facture dans les conditions définies ci-dessus. Le non paiement entraînera l'application des pénalités de retard conformément aux termes de l'article 13 ci-après.

12.3. Duplicata

Toute demande de duplicata de facture déjà émise entraîne la facturation forfaitaire de 20 € HT par duplicata.

Les factures peuvent être émises sous forme électronique conformément à l'article 289 du Code général des impôts.

PAIEMENT

13.1. Sauf dérogation particulière et écrite, les ventes sont payables par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sans

escompte, sauf stipulations particulières. Le Vendeur se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé ou une garantie avant livraison.

13.2. Tout retard de paiement des sommes dues par l'Acheteur au-delà de la date de règlement figurant sur la facture entraînera de plein droit :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, sans mise en demeure,
- la suspension des commandes en cours,
- le remboursement de tous frais de recouvrement, y compris honoraires d'officiers ministériels,
- l'application de pénalités de retard. Le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement de la facture, est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D441-5 du Code de commerce) s'ajoute à ces pénalités.

13.3. En cas de non-paiement du prix (ou d'une échéance), la vente pourra être résolue de plein droit par notification écrite du Vendeur. Les marchandises impayées devront être restituées, aux frais et risques de l'Acheteur, même en cas de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.

13.4. Les agents commerciaux du Vendeur ne sont pas habilités à encaisser de paiements.

RECLAMATIONS ET RESPONSABILITÉS

14. Le vendeur garantit la seule conformité des produits avec ses spécifications et selon sa fiche technique. L'Acheteur est tenu de contrôler, avant mise en service, la conformité des produits à la commande et de vérifier par essais attentifs effectués dans les conditions réelles d'emploi que les produits livrés sont parfaitement adaptés à l'emploi auquel il les destine et aux conditions de cet emploi.

Le délai pour porter une réclamation après la réception d'un produit est de 8 jours. Ce délai s'applique en cas de livraison d'un produit abîmé ou d'une livraison incomplète par rapport au bon de livraison.

Toute utilisation hors spécifications et respect de la fiche technique exclut la garantie du vendeur.

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée au prix d'achat des produits concernés, même si ceux-ci ont été mélangés à d'autres matériaux ou utilisés dans des équipements spécialisés.

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable des pertes de jouissance, pertes de profits ou revenus, ni de tout dommage indirect, accessoire, immatériel ou éventuel, ni des dommages-intérêts.

RESPONSABILITÉ ELARGIES DES PRODUCTEURS

15. Conformément aux obligations relevant du principe de responsabilité élargie des producteurs, le Vendeur est dûment enregistré auprès des éco-organismes suivants :

- CITEO : FR210261_01YMJW
- EcoDDS : FR210261_07GGVB
- CYCLEVIA : FR210261_23BLQG RESPECT

LEGISLATION ET REGLEMENTATION

16. Respect des dispositions légales et réglementaires

Il appartient à l'Acheteur de se conformer à l'ensemble des législations et réglementations applicables, notamment en matière sociale, fiscale, de protection des travailleurs, et de protection de l'environnement (installations classées, gestion des déchets, rejets interdits, réglementation applicable aux transports).

En cas de manquement à ces obligations, l'Acheteur garantit le Vendeur contre toute réclamation, action, responsabilité ou frais de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de son propre manquement, sauf en cas de non-conformité du produit livré aux spécifications contractuelles.

17. Lutte contre la corruption

L'Acheteur déclare respecter l'ensemble des dispositions légales en vigueur relatives à la lutte contre la corruption, et notamment les articles 432-11, 433-1, 435-1 et suivants, 445-1 et suivants du Code pénal, l'article L.442-6 du Code de commerce, la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », ainsi que tout texte qui viendrait les compléter ou s'y substituer.

À ce titre, l'Acheteur, ainsi que ses salariés, préposés et mandataires sociaux, s'interdisent formellement de proposer, d'offrir, de promettre, de solliciter ou de recevoir, directement ou indirectement, tout avantage indu (offres, dons, présents, avantages en nature ou en espèces, etc.), pour eux-mêmes ou pour des tiers, en contrepartie de l'accomplissement, de la facilitation ou de l'abstention d'un acte en violation de leurs obligations légales, professionnelles ou contractuelles.

Tout manquement aux dispositions du présent article constituera un manquement grave de l'Acheteur à ses obligations contractuelles et autorisera le Vendeur à résilier le contrat aux torts exclusifs de l'Acheteur, sans préjudice de toute action en responsabilité et/ou demande de dommages-intérêts.

18. Lutte contre le blanchiment et respect des sanctions internationales

L'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les sanctions édictées par les Nations Unies et l'Union Européenne.

Tout manquement à ces obligations donnera lieu à la responsabilité exclusive de l'Acheteur, le Vendeur se réservant le droit de suspendre ou de résilier de plein droit toute commande ou contrat en cours, sans préavis ni indemnité, et de réclamer réparation de l'intégralité du préjudice subi.

L'acheteur ne doit pas, directement ou indirectement, vendre ou réexporter des biens (y compris l'assistance technique ou les services liés à ces biens, les services) en Russie, au Belarus, dans les territoires de Crimée, de Donetsk, de Louhansk et dans toute autre république autoproclamée sur le territoire de l'Ukraine ou en vue d'une utilisation dans ces territoires, de même qu'en tous pays soumis à des embargos ou restrictions spécifiques.

En cas de violation par le Vendeur des obligations et engagements précités, le vendeur est en droit (i) de mettre fin à tout ou partie de la relation commerciale avec l'Acheteur avec effet immédiat, (ii) de cesser toute livraison de biens (y compris la prestation de services) avec effet immédiat, et/ou (iii) de prendre toute autre mesure adéquate (y compris, mais sans s'y limiter, l'indemnisation de tout dommage, perte et dépense).

LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la Loi Française.

19. En cas de vente internationale, pour toutes les questions non réglées par les présentes conditions générales de vente, et la loi française, le vendeur et l'acheteur conviennent de se référer à la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

20. En cas de contradiction ou difficulté d'interprétation, la version française des présentes CGV prime sur toute autre. Pour l'exécution des présentes, le vendeur élit domicile à son siège social.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes relève de la compétence exclusive du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre, y compris en référé, en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de litige, FUCHS LUBRIFIANT France et le client tenteront de résoudre celui-ci amiablement avant tout recours judiciaire.

Si tout ou partie de certaines clauses des présentes CGV devaient s'avérer ou devenir nulles ou non avenues, la validité des autres clauses ne s'en trouverait pas altérée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

21. Les fiches de données de sécurité sont communiquées conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'Acheteur prendra toutes les mesures nécessaires pour informer et avertir ses salariés, mandataires ou Clients sur les dangers liés aux produits et les précautions à prendre.

PRODUITS DETAXES

22. Les documents relatifs aux produits détaxés doivent être conservés et présentés à l'Administration des Douanes et Droits indirects sur demande.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

23. L'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les produits vendus, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont la propriété de FUCHS LUBRIFIANT France.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de FUCHS LUBRIFIANT France, est strictement interdite. Il en va de même pour toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de FUCHS LUBRIFIANT France.

RGPD

24. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande via le site <https://www.fuchs.com/fr/fr/special/confidentialite-des-donnees/>, en précisant nom, prénom et adresse.